

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 04.09.2023 / 01

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 26
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 4 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- Étaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT , Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BÉNARD.
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr François GILAS.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mr Michel PITARD.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mr Fabrice FOUCHET.
- Mr Mickaël FOUQUET.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Dominique MOREAU.
- Mme Christine MOTTE.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Xavier LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

**SAINTE MARGUERITE DES LOGES – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
APRES INCENDIE D'UNE MAISON D'HABITATION (ANCIENNE ECOLE)**

Les travaux de reconstruction après incendie d'une maison d'habitation sont pris en charge par l'assurance de la Collectivité. Le montant affecté à ces travaux est d'environ 127 000,00 €.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 27 Juin 2023 sous la forme de la procédure adaptée définie dans le code de la commande publique.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 28 Août 2023 pour étudier le rapport d'analyse des offres en fonction du prix des prestations et des valeurs techniques :

- Lot n° 1 Déblais / Démolitions : La commission d'appel d'offres a décidé de classer le lot n°1 sans suite.
- Lot n° 2 Charpente / Couverture : L'entreprise SAS POUCHIN DUVAL a été sélectionnée pour un montant total de 84 604,69 € H.T
- Lot n° 3 Menuiseries extérieures : L'entreprise SAS POUCHIN DUVAL a été sélectionnée pour un montant total de 7 007,60 € H.T

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant hors taxes :	91 612,29 €
TVA 10 %	9 161,23 €
Soit T.T.C :	100 773,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 42 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** le marché attribué aux entreprises citées ci-dessus pour la somme totale de 100 773,52€ TTC ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 4 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20230904-2023-09-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2023



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR